DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de n	nembres: 34
Nombre c	le votants
Présents	Procuration
27	2

Date de la convocation
8 juillet 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le

_		_			
et	publication le	241	77	1201	9
			, ,		

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS: Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Lijeour Patrick – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

Transformation d'une maison d'habitation en annexe au musée de la Résistance en Argoat, à ST-CONNAN : Choix du maître d'œuvre

Le Président rappelle que le musée de la Résistance en Argoat a ouvert ses portes au public en juin 2012, au niveau du pôle de l'Etang Neuf à SAINT-CONNAN, que la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB) a initié ce pôle touristique structurant, constitué d'un espace muséographique, d'un espace pour des ateliers de peinture, d'un secteur consacré à l'animation de la pêche, d'une auberge.

Il expose que cet espace est mis à la disposition du gestionnaire du site, l'association de gestion du pôle d'animation et de mémoire de l'Etang Neuf.

Par délibération du 20 juillet 2017, la collectivité a saisi l'opportunité d'acquérir une propriété faisant face au musée (cadastrée section ZB n°61-65-66), composée d'une maison, sise sur un terrain de 959 m² et ce afin de permettre à l'association de développer ses activités, notamment des expositions temporaires, ainsi que de créer un espace dédié pour le personnel et les chercheurs universitaires.

Il précise que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de transformation de cette maison d'habitation en annexe au musée est portée par la CCKB, qui se chargera également des consultations pour les marchés de travaux et missions complémentaires, de l'analyse des offres ainsi que du suivi du chantier.

En application du nouveau Code de la Commande Publique- notamment l'article R.2122-8 modifié par le décret n°2019-259 du 29 mars 2019 - une consultation a été menée pour une mission partielle de maîtrise d'œuvre portant sur les éléments suivants :

- Formalisation d'un avant-projet, dépôt d'un permis de construire, à partir des esquisses proposées,
- Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (documents écrits et graphiques).

Par courrier en date du 28 mai 2019, les trois architectes suivants ont été consultés :

- Atelier RUBIN Associés,
- Philippe GUILLOME,
- Sonia LE DENMAT (SLD Architecture).

Compte tenu des réponses obtenues, Le Président propose de retenir l'offre forfaitaire de 4 500 € HT, remise par M. Philippe GUILLOME de LANISCAT - BON REPOS/BLAVET.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Décide de confier cette mission partielle de maîtrise d'œuvre à M. Philippe GUILLOME, architecte DPLG, de LANISCAT-BON REPOS/BLAVET, pour un montant de 4 500 € HT,
- Autorise M. le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce marché de maitrise d'œuvre.
- Demande que les crédits nécessaires soient inscrits en section d'investissement du budget principal (opération n° 51 étang neuf de Saint-Connan, musée de la résistance Bretonne).

Le Président, Jean-Yves Philippe

> NAUTÉ DE COMMUNES DU KREIZ-BREIZH

6, rue Joseph Pennec 22110 ROSTRENEN 29 18 18

CCKB